

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs:

J. C. TACHE et H. L. LANGEVIN.

Adjoint des Rédacteurs:

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

CANADA:

QUEBEC, 12 FEVRIER 1857.

Chemin de Fer de la Rive Nord.

Comptant l'influence qu'aurait nécessairement sur l'avenir de Québec l'ouverture du Chemin de Fer de la Rive Nord, les citoyens de cette ville s'assemblèrent, il y a quatre ans, et souscrivirent avec enthousiasme des actions de cette Compagnie au montant de cent mille livres canadiens. Ils ratifièrent ainsi le vote libéral du Conseil de Ville.

Ce vote, qui fut précédé et suivi de la souscription individuelle d'actions de cette Compagnie au montant de £20,000 et £25,000 dans Québec seul, prouve alors d'avoir assuré la construction du chemin, pourvu que le parlement accorde à la Compagnie une aide suffisante.

Cette aide le directoire, que les citoyens de Québec ont toujours attentif et qui semble fuir devant eux, n'ayant pas encore été accordée, la cité de Québec doit cesser d'attendre, elle doit se mettre en position de se passer de l'aide de la législature, si cette législature lui refuse encore justice.

Voilà pourquoi le Conseil de Ville a cru devoir nommer une commission chargée de lui suggérer les meilleurs moyens de hâter la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord; et cette commission a fait rapport que la cité de Québec doit souscrire de nouvelles actions de la Compagnie au montant de £20,000. Le Conseil a concouru dans ce rapport, et les citoyens de Québec sont appelés à se réunir le 19 du courant, pour dire s'ils approuvent ou non l'adhésion à cette décision.

La cité de Québec n'a souscrit pas à ce jour, elle ne souscrit pas à ce jour, parce que c'est le moyen le plus expéditif et le plus sûr qu'elle possède d'assurer la construction du chemin de fer.

En effet, ces £20,000 mis aux £100,000 déjà souscrits par la Corporation de Québec, formeront la somme de £120,000. Or, le comté de St. Maurice a souscrit des actions au montant de £50,000; la ville des Trois-Rivières est aussi devenue actionnaire pour £12,500, et doublerait très probablement sa souscription, si nous en croyons nos renseignements particuliers. Ces £75,000, mis aux £25,000 à £30,000 de souscriptions individuelles, formeront une autre somme de £100,000, qui portera à £200,000 le total des souscriptions. C'est le tiers de la somme nécessaire à la construction du chemin tout entier.

Mais en vertu de son contrat, le contracteur du Chemin de Fer de la Rive Nord doit souscrire des actions de cette Compagnie au montant de £200,000.

Il est donc clair que la cité de Québec, en ratifiant la décision du Conseil de Ville, met les Directeurs de la Compagnie en position de se dire: "Voilà que la moitié de notre capital est souscrite, le chemin est assuré."

Qui en effet oserait dire que la Compagnie ne pourra pas commencer son chemin, avec toutes chances de le continuer et de le terminer, du moment que son capital sera à moitié souscrit? La Compagnie ne pourrait-elle pas offrir aux capitalistes la partie du chemin, sur laquelle elle aura dépensé £100,000 ou £500,000, comme garantie du remboursement des sommes qu'ils lui prêteront?

D'ailleurs, comme nous l'expliquerons plus tard, la Compagnie ne devra pas plus que la Cité de Québec renoncer à obtenir de la Législature justice pour la rive nord; et la Cité de Montréal et les comtés situés entre cette Cité et Québec ne devront-ils pas se dire que ce chemin ne doit pas seulement être ouvert pour Québec, mais qu'il doit profiter à tous, et que par conséquent tous doivent aider à l'ouvrir et le terminer?

Cette nouvelle souscription d'actions par la Corporation de Québec devra donc permettre à la Compagnie de commencer les travaux du chemin, et cette Compagnie ne devra pas hésiter à les entreprendre dans le délai suggéré par le Conseil de Ville. Car un plus long délai pourrait paraître indiquer que l'on doute du succès ou des avantages de l'entreprise. Or, qui serait tenté de douter du succès? Qui oserait nier les avantages du Chemin de Fer de la Rive Nord?

Ce ne peut être la Compagnie, ce ne peut pas être non plus la Cité de Québec. La première devra dans se mettre à l'œuvre aussitôt que la Cité de Québec lui aura donné l'aide qu'elle lui a promise, et elle n'hésiteront pas à concourir dans la décision du Conseil de Ville.

Nous nous rappellerons en effet que, comme le dit le Rapport fait au Conseil, les intérêts de toutes sommes prêtées pendant la construction du chemin seront acquittés par le contracteur qui y est tenu en vertu de son contrat.

Si la cité de Québec veut profiter du fonds d'emprunt municipal du Bas Canada, elle devra payer deux par 100 chaque année pour former le fonds d'amortissement du capital. Or, ces 2 par 100 ne pourront, pour la première année s'élever à une somme de plus de £10,000, pour la seconde à plus de £3500, et pour la troisième à plus de £5000.

Ce léger sacrifice de £9000 à £10,000 sera fait avec joie par les citoyens de Québec; et lorsque le Chemin de Fer de la Rive Nord sera ouvert, le devoir de la Corporation Municipale sera de vendre le plus tôt possible les actions qu'elle possédait dans le fonds capital de cette

Compagnie, afin de se mettre en position de faire servir le crédit de la Cité à l'exécution de quelque autre entreprise qu'elle croira utile ou nécessaire.

Il peut se faire, comme le dit le Rapport fait au Conseil, que la cité ne perde rien par cette opération; mais il est aussi possible qu'elle ait à subir une perte de 15 à 25 par 100.

Dans ce dernier cas, le sacrifice serait de £45,000 à £75,000, et il n'est que juste que les citoyens sachent s'ils peuvent s'exposer à cette perte sans en craindre les conséquences.

Pour se convaincre que la possibilité de ce sacrifice ne doit pas les faire hésiter à donner au Chemin de Fer de la Rive Nord l'aide proposée, les citoyens de Québec n'ont qu'à relire le Rapport fait à notre Conseil Municipal.

Il y verra que l'intérêt de ces £45,000 à £75,000 ne s'élèvera annuellement qu'à la somme de £3,000 à £1,500; mais comme compensation Québec aura obtenu le Chemin de Fer de la Rive Nord, avec son immense trafic; il aura vu dépenser dans son enceinte des sommes considérables, et sa population ouvrière obtenir son tènement de l'emploi; la cité aura pris des développements immenses, la valeur de la propriété foncière se sera accrue énormément, et les revenus de la cité auront nécessairement augmenté dans la même proportion.

Ces avantages ne peuvent être considérés comme des suppositions hasardées, puisque partout ailleurs, à New-York, Boston, Portland, Montréal, Toronto, Hamilton, Chicago, les chemins de fer ont produit des résultats beaucoup plus favorables que ceux que nous pourrions attendre de l'ouverture du Chemin de Fer de la Rive Nord.

Québec ne craindra donc pas l'avenir, surtout lorsqu'il s'agit de nouvelles actions, comme le lui propose le Conseil de Ville, et la Compagnie se mettra aussitôt à l'œuvre.

Voilà ce que l'on attend de la cité de Québec, voilà ce que l'on attend de la Compagnie. Nous verrons à l'assemblée du 19 si la première est à la hauteur de sa position, et plus tard nous saurons si la Compagnie a l'énergie suffisante pour commencer les travaux avec la moitié de son capital, et pour trouver ensuite les fonds nécessaires pour les poursuivre et les mener à bonne fin.

H. L. LANGEVIN

Nouvel accueil.

Nous remercions le Courrier de St. Hyacinthe de l'accueil qu'il nous fait. Il y a bien un peu de restrictions dans les louanges qu'il nous donne et les bons souhaits qu'il nous fait; mais enfin chacun son avis. Quant à ce qui a trait à l'opinion de la religion et de la politique, la chose nous est inconnue; le Courrier de St. Hyacinthe voudra bien prendre ce qui fait disparaître tous les vestiges de la puissance française en Canada, n'avaient rien pu contre l'humble maison d'école de Marguerite Bourgeoise et les deux ou trois autres institutions d'éducation qui survivaient au désastre général. Dans l'état d'abandon et de désespoir où se trouva la population française, ces institutions devinrent le sanctuaire où se conserva le flambeau de l'instruction et où les rares amis du pays voyaient encore luire des espérances de nationalité.

L'acte de Québec, accordé aux Canadiens sous le coup de la guerre de l'indépendance américaine, avait fait une position trop belle et trop inattendue à nos pères pour qu'ils hésitassent plus longtemps à sortir de l'état d'immobilité et d'isolement dans lequel les avait plongés le régime militaire, et à réclamer tous les droits et privilèges de sujets anglais. Les traditions encore vivantes de ces temps de lutttes nous montrent une poignée d'hommes sincèrement attachés aux saintes espérances de nationalité, et armés de l'acte incomplet de 1774, luttant corps à corps avec cette légion d'aventuriers que le nouvel ordre de choses avait placés dans les villes et les campagnes, à la tête de la magistrature. De longues années devaient encore s'écouler avant que la conquête de nouveaux droits vint couronner tant de combats et tant de lutttes.

Mais dans l'intervalle les pertes de la guerre se réparaient, s'oublièrent; les établissements se multipliaient, l'agriculture se développait, et nos maisons d'éducation avaient recommencé à verser dans nos villes et nos campagnes des hommes instruits qui s'y établissaient comme notaires, médecins ou marchands, et qui plus tard surent briller dans la vie parlementaire et devinrent nos plus fermes défenseurs. A peine le collège des Jésuites et les petites écoles qui en dépendaient furent-ils fermés, que le séminaire de Québec ouvrit générause-

ment nous avons déjà dit sous la rubrique *tabacano* pour une réponse à son adresse. A moins toutefois que le *Courrier de St. Hyacinthe* voudrait prétendre que celui qui croit en une religion quelconque n'a pas le droit de se mêler de politique; alors, nous n'aurions pas encore répondu; mais nous ne répondons présentement que tel n'est pas notre avis.

J. C. T.

PAROISSE DE SAINT-JEAN:—Nous apprenons par M. Verrault de Saint-Jean-Port-Joli, qu'un Institut Littéraire vient de se former dans cette belle paroisse. Courage, amis, achetez des bons livres bien choisis, formez petit à petit votre bibliothèque de ces œuvres sérieuses qui seules peuvent vous être utiles et vous aurez apporté votre pierre à l'édifice de notre nationalité.

Nouvelles religieuses.

ESPAGNE.—La reine d'Espagne continue à recevoir tous les jours les félicitations des prélats et du peuple sur les dernières mesures relatives aux libertés de l'Église.

POLOGNE ET RUSSIE.—Un savant jésuite, russe de nation, le Père Gagarin, a soutenu dernièrement une plémième avec la *Revue Polonoise de Posen*. Les écrivains des deux cotés sont catholiques et par conséquent ne différencient aucunement sur les matières de dogme; mais ils diffèrent en politique. Le P. Gagarin voudrait que les Polonais ne fissent pas trop parade de leur nationalité, évitassent d'exposer les susceptibilités de la Russie, et cela dans le but de travailler à la conversion de la Russie au catholicisme. Les Polonais eux, au contraire, tiennent à leur religion d'abord, puis jugent, comme sentiment, l'amour de leur nationalité. L. produisons un passage remarquable de la *Revue Polonoise de Posen*, tel que donné par *l'Univers*:

"Quels que soient nos sentiments polonais, nous savons qu'il nous est défendu de confondre deux choses aussi dissemblables que le temps et l'éternité. Les choses de Dieu doivent toujours venir cette cause sans restrictions ni arrière-pensées. Les soins temporels ne viennent et ne peuvent venir qu'en seconde ligne. Il nous est permis, à nous catholiques, d'être polonais; c'est même un fait digne d'attention que ce sont justement les catholiques polonais qui, à très peu d'exceptions près, se distinguent par leur attachement à la patrie; mais la cause de Dieu, la cause de la sainte Église, doit passer la première. Celui qui confondrait les deux causes ou qui se servirait de la religion comme d'un instrument, ou qui ne servirait la vérité éternelle que sous condition, ne serait pas et ne pourrait pas être appelé chrétien."

On écrit de Naples à la *Gazette de Leipzig*, sous la date du 12:

"Dans ma dernière lettre je vous disais que la révolution frémillante en la présence de la tranquillité dont le royaume jouit, nonobstant les manœuvres de tout genre qu'on a mises en jeu pour amener un soulèvement, avait rebondie d'activité par l'action des sociétés secrètes, et il faut le dire avec douleur, à la honte de l'humanité par le moyen de l'étranger. Mais, soyez-en sûr, tous ces criminels efforts des ennemis du gouvernement royal, quels qu'ils soient, resteront sans effet, grâce aux sympathies de l'immense généralité de la population, à la dignité digne et ferme du Roi et ment ses classes au public et remplaça l'Institut que l'on venait de frapper. Les Sœurs de la congrégation qui avait vu plusieurs de leurs écoles fermées à la suite de la guerre, recommencèrent leurs paisibles missions et surent insensiblement s'introduire dans diverses parties du pays, négligées jusqu'alors. Le séminaire de St. Sulpice, dont on convoitait tout haut les propriétés, instruisait plus de trois cents enfants à Montréal et multipliait les écoles dans l'île. Les Ursulines, et l'Hôpital Général qui quelque temps avant la cession du pays s'étaient voués à l'éducation, poursuivaient toujours leur œuvre sainte à Québec et à Trois-Rivières. Mais toutes ces institutions ne s'étendaient guère au delà des limites des villes et des villages, et nos campagnes, au début du nouveau régime comme dans toute la durée de l'ancien, se voyaient privées de tous moyens réguliers d'instruction.

VIII. Cependant le gouvernement anglais, qui commençait à organiser son autorité dans ses nouvelles provinces, ne tarda pas à porter ses regards vers ce sujet important. Lord Dorchester, gouverneur de la province de Québec, nomma en 1787 une commission chargée de s'enquérir de l'éducation et des moyens de la répandre dans la province. Cette enquête ne produisit aucun résultat heureux, et termina ses travaux par des recommandations magnifiques. On recommandait l'établissement d'écoles élémentaires dans toutes les paroisses, d'écoles modèles dans tous les comtés et d'une université ouverte aux catholiques et aux protestants dans la province; pour soutenir ce système d'éducation mixte on prenait les biens des Jésuites (dotation catholique), certains legs pieux (legs protestants) et une certaine étendue des terres de la couronne. C'est à l'occasion de ce plan d'éducation que se révéla l'un des plus beaux talents qui aient or-

de son gouvernement, à la fidélité et à la discipline admirables de l'armée, et à l'énergie et à la prudence du commandant Bianchini, qui dirige avec un zèle et une activité au-dessus de tout éloges les départements de l'intérieur et de la police.

"La vigilance de l'administration de la police a amené la découverte d'un complot qui présentait, à ce qu'il paraissait, un double caractère; car on a acquis la preuve que les personnes arrêtées, au nombre de 25 jusqu'à l'époque en question, étaient une société ou club maçonnique de Gènes et de Turin; et de plus on a trouvé des pièces d'effigie de Lucien Ter, roi des Deux-Siciles. Une de ces pièces a été vue par le correspondant du *Times* à Naples, qui l'a affirmé.

"Il est donc pas téméraire de dire que l'attentat contre la vie du Roi, l'explosion de la poudrière du port militaire et de la frégate à vapeur le *Corb. Terzo* se rattachent au complot découvert aujourd'hui, tout cela pour agiter et troubler le pays, et justifier les allégations révolutionnaires sur l'immunité d'une perturbation à Naples. Mais, je ne cesserais de le répéter, le bon droit du Roi triomphera de tous ces efforts désespérés.

"Dans le but aussi d'écarter l'opinion publique, l'on a fait courir le bruit que M. Bianchini avait offert sa démission, mais je puis vous affirmer que ce bruit est sans aucun fondement, car ce ministre jouit plus que jamais de l'entière confiance du Roi, l'on apprécie son mérite.

"Je vous parlai naguère des fêtes et des bals qui absorbaient la société napolitaine. Aujourd'hui tout cela est suspendu, car le Roi, en apprenant l'horrible assassinat de l'Archevêque de Paris, sacrilège et frappé dans le lieu saint, s'est retiré; c'est le plus grand crime qu'il nous ait fait commettre, et qui a effrayé le royaume et l'étranger. Il a demandé immédiatement au Cardinal Archevêque de l'ordre en Europe. A cause de ce terrible événement, les théâtres sont fermés depuis hier pour trois jours, et malgré que ce soit aujourd'hui l'anniversaire de la naissance du Roi et jour de gala à San-Carlo, ce théâtre reste fermé comme tous les autres. Il n'y a nulle part ni fêtes ni bals.

"Cela n'empêchant pas, empêché qu'il y ait eu dans la manière de réception et de bal, au palais. Jamais le concours n'avait été si grand; le corps diplomatique était au complet, cela s'entend des États représentés à Naples; le coup-d'œil de la salle de bal était superbe, et sur ses 1200 équipages.

"La frégate anglaise le *Malabar*, qui semble avoir pris racine dans la rade de Naples, où elle se trouve depuis deux mois, a aujourd'hui arboré son pavillon et fait une salve royale de vingt-et-un coups de canon en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du Roi.

"Sans peu, vous serez étonné et satisfait, comme tous les amis du Roi et du royaume des deux-Siciles, des projets d'intérêt public dont la réalisation se prépare."

Correspondance de Rome.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que la bande du trop fameux Lazzarini a été détruite. On savait que dans la nuit du 8 au 9 de ce mois, la troupe du détachement mobile de P. C. Lepio, d'égation de Forlì, commandée par le brigadier à pied Andrea Tamesini, et il retourna vers Poggio, village de Toscani; cette troupe et celle du détachement de Mortano, commandée par le sous-brigadier Matteo Agostini, se concertèrent avec la gendarmerie du Grand Duc, et d'après des renseignements qu'on avait eus, dans la matinée du 9, à cinq heures, les gendarmes pontificaux attaquèrent la maison du fermier Michele Leonzi, dans un lieu nommé Casella; ils eurent à soutenir une lutte violente contre deux assassins, Joseph Alitti,

né la chaire épiscopale du Canada, et qui a naissé dans le pays, des monuments qui témoignent longtemps de l'intérêt qu'il prit toujours à l'éducation de la jeunesse. Je voudrais reproduire ici la lettre admirable qu'écrivait alors l'Évêque de Québec, mais qui était l'œuvre d'un jeune sous-diacre, son secrétaire. On y verrait briller cette profondeur dans les vues, cette exactitude dans les jugements, cette rigidité dans les principes, ce patriotisme dans les sentiments qui distinguèrent si remarquablement l'Évêque Plessis, lorsqu'il fut placé plus tard à la tête de l'Église canadienne. Dans cette lettre, il sut le premier exposer aux yeux préjugés du comté, les services que nos institutions d'éducation avaient toujours rendus et rendaient encore tous les jours au pays. Il fit connaître le cours d'étude que l'on y suivait, les sciences que l'on y enseignait et les succès que l'on y obtenait; il nomma les hommes que l'Église et l'État y étaient venus chercher et qui en faisaient la gloire; il s'occupa à l'établissement d'une université que ne justifiaient point encore les circonstances de la colonie, et avança hardiment que les séminaires de Québec et de Montréal suffisaient à ces besoins et devaient être encouragés; qu'il était cependant avantageux d'ouvrir un troisième établissement où l'on enseignerait les hautes études et les sciences pratiques; que pour cela, il y avait dans le centre de Québec un édifice spacieux d'où l'on avait chassé des élèves qui se voyaient aujourd'hui remplacés par des soldats; que le collège des Jésuites était suffisamment doté pour ces fins et que plus tard on en pourrait faire une université; que sa dotation avait été faite pour les besoins de l'éducation dans la province, et que la couronne n'avait pas le droit de le détourner de sa destination et de se l'approprier.

D. P. MYRAND.

(A continuer.)

FEUILLETON.

Inaction Publique CHEZ LES CANADIENS-FRANÇAIS.

(Suite.)

VII.

Les lutttes et les rivalités, les victoires et les défaites, les gloires et les hontes de plusieurs siècles, le fanatisme, l'intolérance, les haines religieuses et nationales des deux plus puissantes nations du monde s'étaient donné rendez-vous sur un coin des terres que Christoph. Colomb venait d'ouvrir à la civilisation, et les rejets de ces deux frères nations ne se trouvaient plus séparés aujourd'hui que par une ligne imaginaire. L'Angleterre y avait versé des colons hardis et indépendants qui ne voulaient, en descendant sur les côtes du Massachusetts, que penser et travailler librement. La France, au contraire, animée de l'esprit qui la travaillait alors, avait songé trop longtemps à n'établir que des missions sur le St. Laurent et le Mississippi, et quand arriva le jour où elle devait sensible aux avantages que la Nouvelle-France pouvait offrir à son industrie et à son commerce, déjà elle faiblissait avec Louis XIV, et entraînait dans la période de faiblesse et de honte du règne de Louis XV.

Arriva alors ce qui était inévitable: le plus faible des colons succomba et fut livré à la merci du plus fort.

Où! les angoisses et les alarmes de nos pères furent grandes alors. Ils se voyaient tout à coup abandonnés de ceux mêmes sur lesquels ils avaient le plus compté; les marchands, les hommes de lois et la plupart des familles notables qui avaient eu leur confiance dans des temps meilleurs, fuyaient aujourd'hui vers la France avec nos soldats vaincus. Ils voyaient devant eux le sort inévitable des pauvres canadiens que les mêmes vainqueurs

avaient, quelques années auparavant, arrachés à leurs foyers et distribués forcément dans la colonie anglaise. Ils voyaient leurs terres pillées et ravagées, le pays épuisé, ruiné par la mauvaise administration qui cessait, bouleversé, m'écoulé par celle qui lui succédait, leurs bois et leurs cultures abolies et remplacées par une jurisprudence inconnue, écrite et administrée dans une langue inconnue, leurs magistrats et capitaines de milice destinés parce qu'ils étaient catholiques et à leur place les vivandiers et les fournisseurs de l'armée anglaise, qui, devenus magistrats, les maltraitaient et les tyrannisaient. Ils voyaient leur religion, leurs églises, leurs institutions de charité et d'éducation à la merci d'un gouvernement qu'ils ne connaissaient presque, qui par les persécutions dont il avait abusé contre le catholique Irlandais. Et comme prélude des traitements qui leur étaient réservés, ils virent la jeunesse canadienne, classée du collège des Jésuites et remplacée par des soldats; ils virent la dotation sacrée de cette institution détournée de sa destination et adjugée comme récompense à leur vainqueur.

Telle fut pendant quinze ans la position de nos pères en Canada. L'acte de Québec (1774) qui vint mettre à couvert leurs lois, leur religion, leurs institutions ne sut point tout à fait les protéger contre les exactions et l'arrogance du petit nombre de favoris que chaque gouverneur et chaque régiment traitaient à sa suite. Mais aujourd'hui que la foi britannique leur garantissait tout ce qui pouvait leur être cher, le succès et l'affranchissement n'étaient plus qu'une question de prudence; la lutte n'était plus qu'une lutte de race à race, un lutte d'homme à homme. Et la providence leur ménageait des ressources bien puissantes et bien sûres pour ces combats. Les armées anglaises qui avaient terrassé Montcalm et sa vaillante armée, et qui avaient

à l'endroit du Jockey-Club, et de son étonnant vocabulaire anglo-man.

Le caveau qui vient de recevoir les restes mortels de Mgr. Sibour est situé à l'entrée du chœur de l'église métropolitaine. Il ne s'y trouve que cinq cercueils: celui de M. de Junghé, mort d'après la première révolution; M. du Beley, retiré en 1808, qui l'avait précédé sur le siège de Paris, mais qui avait donné sa démission à l'époque du Concordat, et qui n'est mort qu'en 1811; M. de Périgord, mort en l'année 1839, et Mgr. Affre, décédé en 1848.

Le Bulletin des Lois publie un décret du 20 décembre, qui ouvre au ministre d'Etat un nouveau crédit supplémentaire de 1 million 800,000 fr. applicable à la réunion du Louvre aux Tuileries.

Le Moniteur public, dans sa partie officielle, la loi qui ouvre un crédit supplémentaire de 1,412,250 francs 67 centimes au budget des affaires étrangères pour des dépenses relatives à la marine militaire.

La section du chemin de fer de Paris à Mulhouse, entre Paris et Rongis-en-Brie, va être ouverte dans quelques jours. On procédera aux épreuves du train pendant le jour sur la vallée de la Marne, à Nogent.

Le 3 courant est décédé le professeur chevalier Luigi Duranti, illustre peintre romain, conseiller économique de l'Académie pontificale de St. Luc; il était né en 1791.

Un événement s'est écroulé à Carpentras, dans un âge fort avancé, une arrière-petite fille du grand Corneille, Mme veuve Girard, née Corneille, âgée de quatre-vingt-cinq ans.

PLACE AVANTAGEUSE POUR LE COMMERCE A LA POINTE-LÉVY.

TOUTES ces maisons, grandes, commodes et bien connues, employées comme magasins d'épicerie et comme logis, appartenant et occupées par le sous-signé, en franc et commun souage, situées à Québec, en face de l'embarcadere à la Pointe-Lévy ou se fait la traversée pendant la saison de la navigation. L'acheteur aura aussi tout l'avantage d'un établissement de commerce de vingt ans. Les maisons sont sagement grandes par leur division en deux. Pour plus amples informations, s'adresser à H. C. AUSTIN, écrivain, notaire, rue St. Pierre, ou bien au sous-signé.

ROBERT BUCHANAN, Pointe-Lévy, 12 février 1857.

A VENDRE.

25 PAYSANS SANS DE BARBADI, 50 do Mélisse de Muscovado, 100 do Gros Morne, 100 barils Morne verte, 20 do Maquereau.

Par GIBB et ROSS, Québec, 11 février 1857.

A LOUER.

CETTE maison de première classe sur la rue Ste. Anne, coin de la rue des Ursulines, avec une grande cour, étables, remise en bon ordre, maintenant occupée par le Capit. BACHAZAS, 17e régiment. On peut visiter la maison et les dépendances, de 2 à 5 heures P. M. tous les jours, la dimanche excepté.

—Aussi—

Une MAISON avec MAGASIN, rue Crain, St. Roch, près du pont Dorchester, dans le feu le mieux choisi pour le commerce, étant située sur la route de Beauport et de Charlesbourg.

—Aussi—

PLUSIEURS MAISONS très confortables, situées sur la rue St. Valier, St. Roch.

S'adresser à WM. BROWN, Québec, 11 février 1857.

A VENDRE.

UN GOULETTE NEUVE et de première classe de 125 tonneaux (pouvant en porter 280) appelée L'Autour, bien équipée et dans le meilleur ordre, qui se trouve aujourd'hui en hivernement au Cap Saint-Jacques. Elle est très propre à faire le commerce d'Halifax.

S'adresser à

MRS. HAMELIN, Le-chambault, Ou L. E. C. TETU et Cie., Québec, Québec, 10 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER,

Possession au Ver ni prochain.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec hangar et grandes Etables, en bon ordre, bien disposée pour un magasin de la campagne, située dans le nouveau village de St. Christophe, township d'Arthabaska. Pour plus amples informations, s'adresser à Québec, à L. E. C. TETU et Cie.

Québec, 10 février 1857.

AVIS.

TOUTS ceux qui ont de réclamation contre JAMES FENEGAN (ci-devant tenant magasin dans la rue Notre-Dame) sont priés de filer leurs réclamations dûment attestées d'ici au 10 MARS prochain entre les mains du sous-signé.

J. THIBAUDEAU, No. 1, rue Sous-le-Fort, Québec, 9 février 1857.

CARTE.

DR. RAMSAY, chirurgien dentiste, à l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a rouvert une Clinique aux-lesons du sang, sin d'opie, le St. MEXIMUS, rue St. Jean; mais qui il donnera, de nouveau, avis lorsqu'il sera prêt à recevoir les malades. En attendant, les personnes qui désireront voir le Dr. RAMSAY, le trouveront à l'Hôtel Russell.

Québec, 9 février 1857.

GOUCK, COOPER & Co.

Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz.

AVANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et Des-Fosses, faubourg St. Roch, on l'honneur d'informer les pratiques et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles. Ils gardent toujours un assortiment très complet pour le plombage et pour la distribution du gaz. On pliera le plus haut prix pour le vieux fer, le plomb et le cuivre. Point de rapport avec les autres marchands des mêmes articles. Québec, 6 février 1857.

PERDU.

A L'INCENDIE CHEZ LE DR. RAMSAY, une BOUCLE D'OR, contenant le portrait en miniature d'un enfant unique décédé. La personne qui l'a en sa possession sera convenablement récompensée en la laissant à l'Hôtel Russell. On ne questionnera pas. Québec, 9 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE maison à trois étages, commode et bien située sur la rue St. Louis, entre la demeure de H. S. ANDRÉOIS, écrivain, et celle de l'Hon. N. F. BELLEAU, avec cour, entrée, appenti, remise, cuisine au niveau du premier étage, gaz, eau, etc. La plus grande partie du prix pourrait demeurer entre les mains de l'acheteur. Le lot a 129 pieds dans sa plus grande profondeur.

S'adresser à W. BURROUGHS, Ecrivain, ou à E. G. CANNON, Ecrivain, N. P. Québec, 7 février 1857.



CORPORATION DE QUÉBEC.

AQUEDUC.

DES soumissions cachetées seront reçues par le Président du Comité de l'Aqueduc d'aujourd'hui à SAMEDI PROCHAIN, le 14 février courant, à QUATRE heures P. M., pour l'exécution des travaux de l'aqueduc et de canalisation dans la rue Champlain.

Les travaux seront divisés en cinq portions, portant respectivement le numéro 1, 2, 3, 4, 5, et les soumissions devront contenir le prix de chaque section.

Les plans, sections et spécifications des travaux seront visibles au bureau du sous-signé, de 9 heures P. M. à 4 heures P. M.

Par ordre, W. SHORRIDGE, Gérant A. Q. Hôtel-de-VILLE, 7 février 1857.

A VENDRE.

LES bâtiments situés sur la rue St. Paul, détruites dernièrement par le feu, avec les débris de la maison et du moulin à huile, etc. Pour plus de renseignements, s'adresser au sous-signé.

H. TURVILLE, No. 35, rue de la Couronne, St. Roch, Québec, 7 février 1857.

BAZAR IRLANDAIS.

UN BAZAR pour venir en aide à l'ASILE DE STE. BRIGITTE, sera tenu dans la SALLE MUSICALE, rue St. Louis, MÉRUREL, 18 février et les trois jours suivants. Les personnes qui désirent contribuer à cette œuvre charitable sont priées d'envoyer leurs dons à une des Dames suivantes: Mme. ALLEYN, Mme. J. QUINN, Mme. PARSONS, Mme. WHITTY, Mme. E. G. CANNON, Mme. J. FLAVAHAN, Mme. J. C. ANDRÉOIS, Mme. COLLEN, Mme. STAFFORD, Mme. O'FARRELL, Mme. LILLY, Mme. MERRISON, Mme. LANE, Mme. M. COSSOLEY.

Mme H. O'NEILL, Mme. JORDAN, et Mme. P. O'ROURKE, présideront à la table de rafraichissements.

Par ordre, MARIE E. CONNOLLY, Secrétaire, 5 février 1857.

CARTE.

Grande Réduction dans les Prix!!!

G. J. ARDOUIN,

Impéditeur, Officier d'Honneur, etc., etc., 25, Rue de la Fabrique.

JOIGNANT LE MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES DE LAIR.

L'HONNEUR d'annoncer qu'il va faire, pour quelque temps seulement, une réduction de 15 à 25 par cent pour argent comptant.

SON FONDS

Se compose d'un assortiment varié de joaillerie à toutes sortes de prix. Montres d'or et d'argent, coupes et gobelets d'or, couteaux, fourchettes et cuillers en boîte, couteaux et fourchettes à poisson, couteaux à dessert, tabatières, boîtes à cigares, couteaux pour beurre, etc.

ARGENTÉS.

Porte-bouteilles, Porte-bouteaux, coquetiers argentés, corbeilles pour biscuits, et pour cartes, une magnifique épargne, gobelets, chandeliers, cuillers, fourchettes, cuillers à patage, etc. papier mâché, et autres effets, extrêmement variés, OFFRENT UN AVANTAGE BIEN REMARQUABLE.

Chaque article étant marqué en chiffres, sans qu'on ait aucun changement à cause du présent avis, permettra à l'acheteur de s'assurer qu'on ne le trompe pas.

N. B. — Toutes sortes de montres, d'horloges et de joaillerie sont réparées d'une manière supérieure.

On continue de faire les ouvrages commandés.

C. J. ARDOUIN, Rue de la Fabrique, Québec, 7 février 1857.

INSTITUT CANADIEN.

L'ASSSEMBLÉE GÉNÉRALE des Membres de l'Institut Canadien, pour l'ÉLECTION DES OFFICIERS de cette Institution, est REMISE à JEUDI, le DOUZE du courant, à SEPT heures. Les membres sont priés d'y assister.

JAMES OLIVA, Sec.-Arch. Québec, 6 février 1857.

ALEXANDRE LAMBERT,

FAIT DE RÉPARER ET RECOUVRE DES PARAPLUIES ET DES PARASOLS, No. 35, RUE ST. JEAN (EN DEHORS), QUÉBEC.

Il répare aussi, sous le plus court délai, et à prix libéral, toute sorte de faucens et d'ouvrages de verre. Québec, 6 février 1857.

L'EXEMPLE,

REVUE UNIVERSELLE DES TRAITÉS DE COUJAGE ET DE DÉVOUEMENT.

(BUREAU: Paris, No. 41, rue des Remparts.)

Ce nouveau journal est, pour ainsi dire, le journal de la morale mise en action chez tous les peuples. La noble pensée qui a donné lieu à cette création n'a pas besoin de réclamer de la longue affiche pour être comprise des âmes généreuses.

Ceux qui voudraient rendre publiques quelques traits de courage et de dévouement, pourront les faire parvenir aux rédacteurs de l'Exemple en les déposant au bureau du Courrier du Canada.

Le prix d'abonnement est de 8 francs par année. La revue est mensuelle, de 32 pages.

J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada, Québec, 7 février 1857.

LARD.

VENANT d'être reçu par la voie du Grand Troir et à vendre chez le sous-signé: 12 TIERCES DE LARD, No. 1.

CHARLES BRODIE, Rue St. Pierre, Québec, 2 février 1857.

A LOUER.

UNE élégante maison de campagne, comprenant neuf pièces et accompagnée d'un hangar et d'une étable, située sur le chemin Ste. Foy, vis-à-vis celui de Belvédère. Possession en mai prochain.

S'adresser à JOHN ROSS, Société de Bâtimeurs de l'Union, Québec, 2 février 1857.—6f

A LOUER.

CETTE jolie maison à deux étages, avec un peu plus d'un arpent de terre, située sur le chemin Ste. Foy, et dernièrement occupée par M. JESSIMS. On y ferait très bien un pensionnat. On peut en prendre possession immédiatement si l'on veut.

S'adresser à JOHN ROSS, Société de Bâtimeurs de l'Union, Québec, 2 février 1857.—6f

MAISON A LOUER.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot. S'adresser à CHIMIC, SIRARD et METIOT, ou à JOSEPH HARDY, A la maison, Québec, 2 février 1857.

CHEMIN DE FER DU NORD.

HOTEL-DE-VILLE.

Une séance du Conseil-de-Ville, tenue le 27 de ce mois, il a été Résolu:—Qu'au d'assurer la construction du Chemin de Fer de la Rivière Nord, la Corporation de la Cité de Québec souscrive, dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rivière Nord, de Québec à Montréal, des actions au montant de \$200,000 courant en outre des \$100,000 déjà souscrits, et ce aux conditions suivantes: 1o, La Compagnie commencera les travaux du Chemin de Fer dans quatre mois après la pass. — On des présentes et sa ratification par les citoyens de Québec, et les poursuivra sans interruption de sa nière à les terminer en trois ans; 2o, au-delà que la Compagnie aura dépensé \$200,000 sur le chemin, La Corporation de Québec lui paiera \$30,000 à compte des \$200,000 souscrits par elle; La Compagnie paiera les \$200,000 suivants à même les autres ressources de la Compagnie; et la Corporation et la Compagnie continueront ainsi à payer \$30,000 alternativement jusqu'à ce que les \$200,000 souscrits par cette Corporation aient été payés; 3o, les travaux du chemin seront commencés à Québec; 4o, Les paiements à être faits par cette Corporation seront en bons ou chèques de la Cité ou de la Province garantis par le fond d'emprunt municipal pour le Bas-Canada; 5o, le contracteur et la Compagnie s'engageront à payer six par cent d'intérêt sur les dites dépenses, ainsi requies, pendant toute la durée de la construction du Chemin de Fer de la Rivière Nord de Québec à Montréal.

2. Résolu.—Que Son Honneur le Maire convoque une assemblée publique des Citoyens de Québec, sous un délai convenable, pour prendre en considération la question du Chemin de Fer de la Rivière Nord.

Conformément à la dernière résolution ci-dessus, Je convoque une assemblée publique des Citoyens de cette ville, au PALAIS DE JUSTICE, pour JEUDI, le 19 de ce mois, à DEUX heures de l'après-midi. JOS. MORRIS, Maire.

Chemin de Fer de Jonction de Mégantic et Compagnie de Navigation.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée à une assemblée des Directeurs, une ASSSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE des ACTIONNAIRES du CHEMIN DE FER DE JONCTION DE MEGANTIC ET COMPAGNIE DE NAVIGATION, aura lieu au VILLAGE DE SOMERSET, dans le comté de Mégantic, VENDREDI, le VINGTIÈME JOUR DE FÉVRIER courant, à DIX heures A. M., pour faire éléction de DEUX DIRECTEURS en remplacement de DÉSIRÉ ROSS, ECRIVAIN, M. P. P., qui se retire à tour de rôle, et James Moun FERRAS, ECRIVAIN, M. P. P., qui a résigné; — pour recevoir un état des affaires de la Compagnie, préparé par le Président et le Secrétaire et adopté par le bureau; — et pour ratifier et confirmer les Réglemens faits et adoptés par le bureau.

DÉSIRÉ ROSS, Président, Québec, 5 février 1857.

GRANDE CHANCE!!!

Au No. 66, rue St. Jean, Haute-VILLE, ANSELME HARDY.

Horloges, Bijoux et Vêtements de Modes, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informez ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouterie, telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, jones, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, des d'argent, lunettes, porte-monnaie, hotages, miroirs et vitres de miroirs.

A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs.

—DE PLUS— A. H. posera le vif argent sur les vieux miroirs qui sont embouffés, et d'où le vif argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti.

ANSELME HARDY, Québec, 2 février, 1857.

M. DAMIS PAUL,

PROFESSEUR DE MUSIQUE, peut disposer de quelques heures par jour, pour donner des leçons de PIANO ou du VIOLON, chez lui ou à domicile. Par l'accord les Pianos. Québec, 5 février 1857.

BUREAUX A LOUER.

PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes, W. MARSDEN, M. D. Québec, 6 février 1857.



NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.

DROUIN & ROY, No. 43,

Rue Des Fosses, St. Roch, Québec.

INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de LYONS et de PARIS, qu'ils vendront à des prix très réduits.

Les DROUIN et ROY n'employant que les meilleurs ouvriers, et surveillant eux-mêmes les travaux de leur établissement, espèrent mériter la continuation du patronage public.

Québec, 2 février 1857.

VENTE ANNUELLE ET FINALE

MARCHANDISES SÈCHES, A des prix très réduits.

Le 2 février, au Magasin de M. W. L. & Co.

W. L. LAIRD & Co.

RUE LA FABRIQUE.

W. L. & Co. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SÈCHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires, pour faire place à leur magasin de printemps.

DES MARCHANDISES SÈCHES.

- 50 verges de Coton blanc pour draps de lit, de 10 1/2, valant 18, 2d.
50 do Toile do do
50 do Toile blanche ouverte pour nappes, de 35, 4d, valant 48, 5d.
50 do Toile verte pour nappes, de 18, 2d, valant 18, 5d.
750 Nappes de toile ouverte, de 48, 6d, valant 58, 6d.
2000 verges Drap de Coton, de 7 1/2, valant 18, 6d.
2000 do Mousseline de laine, de 5 1/2, valant 17, 6d.
5000 do do do de 5 1/2, valant 18.
10000 do Shirting blanc, de 4 1/2, valant 6d.
10000 do do do de 5 1/2, valant 7 1/2.
5000 do Cotons (une vergede large), de 4 1/2, valant 5 1/2.
1000 Couvertures piquées et blanches (de toilette), de 7 1/2, valant 11, 6d.
1000 Courtes-pièces blanches et de couleur, de 28, 2d.

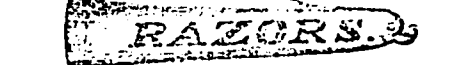
—Aussi— Flanelle, Corrages, Etoffes pour culottes, Toile, Shirting, Indiennes, Robes de fantaisie, Chemises, Maillots, Dentelle, Bas, Gants, Rubans, etc., etc.

Tout article à une grande réduction. W. L. LAIRD & Co. Québec, 2 février 1857.

A L'ENSEIGNE DES PARASOLS

Le sous-signé offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les lui offrir en remerciement tous ses outils, il en a repassés les RAZORS, CISEAUX, etc., etc. faire tous les ouvrages qu'il a continué de faire par exemple, ajuster des CISES, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont arisés, etc. Il aura toujours en vente, comme par le passé, rasoirs et ciseaux à repasser, de la première qualité; outre une quantité d'autres objets, qu'il donnera à 25 par 100 meilleur marché qu'à l'ordinaire. On trouvera toujours le sous-signé à son magasin, depuis SEPT heures du matin jusqu'à CINQ heures du soir.

JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. Davin, Mécanicien, manœuvrier, Haute-Ville, Québec, 2 février 1857.



Le sous-signé offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les lui offrir en remerciement tous ses outils, il en a repassés les RAZORS, CISEAUX, etc., etc. faire tous les ouvrages qu'il a continué de faire par exemple, ajuster des CISES, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont arisés, etc. Il aura toujours en vente, comme par le passé, rasoirs et ciseaux à repasser, de la première qualité; outre une quantité d'autres objets, qu'il donnera à 25 par 100 meilleur marché qu'à l'ordinaire. On trouvera toujours le sous-signé à son magasin, depuis SEPT heures du matin jusqu'à CINQ heures du soir.

JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. Davin, Mécanicien, manœuvrier, Haute-Ville, Québec, 2 février 1857.

GRANDE CHANCE!!!

Au No. 66, rue St. Jean, Haute-VILLE, ANSELME HARDY.

Horloges, Bijoux et Vêtements de Modes, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informez ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouterie, telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, jones, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, des d'argent, lunettes, porte-monnaie, hotages, miroirs et vitres de miroirs.

A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs.

—DE PLUS— A. H. posera le vif argent sur les vieux miroirs qui sont embouffés, et d'où le vif argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti.

ANSELME HARDY, Québec, 2 février, 1857.

GRANDE CHANCE!!!

Au No. 66, rue St. Jean, Haute-VILLE, ANSELME HARDY.

Horloges, Bijoux et Vêtements de Modes, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informez ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouterie, telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, jones, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, des d'argent, lunettes, porte-monnaie, hotages, miroirs et vitres de miroirs.

A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs.

—DE PLUS— A. H. posera le vif argent sur les vieux miroirs qui sont embouffés, et d'où le vif argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti.

ANSELME HARDY, Québec, 2 février, 1857.

Jambons, Lard s'ych, etc., etc.

Le sous-signé a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SÈCHES, LARD PÊCÉ ET CIGÉ, SAISONNÉS, ROQUES DE Bœuf, LANSSES FUMÉES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec.

On les vend en gros et en détail, à des prix modérés, pour ARGENT COMPTANT seulement.

Le sous-signé répare et fixe aussi le LAN SÈCHÉ et les JAMBONS, pour les familles qui le demandent, et cela à des prix modérés.

LIKE MADDEN, Epicier, rue St. Dominique et St. François, faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de Hooke Québec, 2 février 1857.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec. S'adresser à FRANS HUOT, Sec.-Trésorier, 3 février 1857.

M'LAUGHLIN & M'KENNY,

No. 66, RUE SAINT-JEAN, POST, SANS CONTRAIT, LES MEILLEURS

DESSINS PHOTOGRAPHIQUES

De toutes les grandeurs, AUX PLUS BAS PRIX!! Québec, 2 février 1857.

Dessins Photographiques coloriés.

Le public est informé par le présent avis que les LAMPEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES COLORIÉS, de la belle manière propre à M. LOCKWOOD, ne se trouvent qu'à l'Établissement de M. M'LAUGHLIN & M'KENNY, No. 66, RUE ST. JEAN, Québec, 2 février 1857.

M'LAUGHLIN & M'KENNY, WILLIAM LOCKWOOD, Québec, 2 février 1857.

FOURRURES!!

UN magnifique assortiment de PELLETERIES pour les hommes et les dames, au bien connu et ancien établissement de H. A. WORTH et Cie.

No. 22, RUE LA FABRIQUE.

Une immense quantité de pelletteries, des plus belles, des mieux assorties et des moins chères que

